



Date de dépôt : 12 juin 2026

Pétition

Demande d'audit externe et indépendant du Service de protection des mineurs (SPMi) et de ses pratiques institutionnelles

Nous, citoyennes et citoyens soussignés, demandons au Grand Conseil d'examiner de manière approfondie le fonctionnement du Service de protection des mineurs (SPMi) et de diligenter un audit externe, indépendant et contradictoire de ses pratiques.

Le SPMi exerce des compétences particulièrement sensibles puisqu'il intervient dans la vie familiale, les relations parent-enfant et les mesures de protection. Ces interventions doivent répondre aux plus hautes exigences de légalité, de proportionnalité, de transparence et de respect des droits fondamentaux.

Or, depuis plusieurs années, des familles, professionnels et associations font état de préoccupations récurrentes concernant :

- la motivation des décisions ;
- la durée des procédures ;
- l'accès effectif aux voies de recours ;
- l'audition des parents et des enfants ;
- la proportionnalité des mesures ordonnées ;
- la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- la coordination entre autorités, services sociaux et curateurs.

Ces préoccupations méritent une évaluation indépendante afin de restaurer la confiance du public dans les institutions de protection de l'enfance.

FONDEMENTS JURIDIQUES

La Suisse est tenue de respecter notamment :

- l'article 8 CEDH (droit au respect de la vie familiale) ;
- l'article 6 CEDH (droit à une procédure équitable) ;
- l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant (intérêt supérieur de l'enfant) ;
- l'article 9 de la Convention relative aux droits de l'enfant (maintien des relations familiales)
- les garanties procédurales prévues par la Constitution fédérale.

Toute mesure de protection doit être accompagnée de garanties effectives permettant un contrôle indépendant et contradictoire.

NOS DEMANDES

Nous demandons au Grand Conseil :

1. De mandater un audit externe et indépendant du SPMi.
2. D'évaluer notamment :
 - la qualité de la motivation des décisions ;
 - les délais de traitement ;
 - le respect du contradictoire ;
 - la prise en compte de la parole de l'enfant ;
 - la prévention des conflits d'intérêts ;
 - le respect des droits parentaux et des relations personnelles.
3. De publier les résultats de cet audit ainsi que les recommandations formulées.
4. De présenter au Grand Conseil un plan d'action comportant des mesures correctrices assorties d'un calendrier précis.
5. D'évaluer l'adéquation du cadre légal cantonal avec les exigences de la CEDH et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

CONCLUSION

La protection de l'enfance constitue l'une des missions les plus importantes de l'Etat. Elle exige des institutions fortes, transparentes et dignes de la confiance des citoyens.

Un audit indépendant ne vise pas à affaiblir les services de protection, mais à garantir qu'ils disposent des moyens, des pratiques et des contrôles

nécessaires pour agir dans le respect des droits fondamentaux de tous les enfants et de toutes les familles.

Nous sollicitons le renvoi de la présente pétition à la commission compétente du Grand Conseil afin qu'elle puisse être examinée et que les pétitionnaires puissent être entendus.

Nous invitons le Grand Conseil à donner suite à la présente pétition.

Les soussignés soutiennent les demandes formulées dans la présente pétition et invitent le Grand Conseil à leur donner suite.

N.B. / signature

M^{me} Anastasia-Natalia Ventouri

17124 Nea Smyrni

Athènes – Grèce